SMICTOM MAG'

N° 31 | juin 2024

SMICTOM DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

Sommaire

P. 2 |
- Le contrôle des sacs de tri reprend
- Zoom sur le tri des petits emballages métalliques
- La nouvelle signalétique de tri obligatoire

P. 3 |
- Comment sont entretenues les bornes biodéchets?
- Rappel sur la dotation des sacs kraft
- Les erreurs de tri les plus fréquentes dans les bornes de tri

P. 4 |
- Informations sur la facturation
- Dates de collecte lors des jours fériés

P. 5 |
- Focus sur la composition de nos ordures ménagères

P. 6 |
- Vous avez été nombreux à nous suivre en 2023 !
- Ce que nous vous avons prévu en 2024
- Suivez le SMICTOM sur les réseaux sociaux

P. 7 |
- Vos vêtements ont de l'avenir
- Ecologic gère la filière sport et loisirs
- Les outillages du peintre sont gérés par EcoDDS depuis 2022
- Les huiles moteurs ont aussi leur filière

P. 8 |
- Vos contacts

Edito

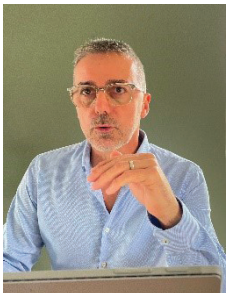

Encore trop souvent nos messages de communication ne sont pas lus ou non compris dans leur totalité.

Depuis des années nous sensibilisons les ménages par tous les moyens dont nous disposons : courrier personnalisé, SMICTOM mag', site internet, réseaux sociaux, applications intercommunales, ceci pour avoir une transparence totale sur nos obligations, nos coûts et donc nos factures.

Le raccourci encore trop souvent utilisé « je paye pour le nombre de fois où je présente mon bac brun » est d'un autre âge.

Aujourd'hui la facture à honorer correspond à l'ensemble des services mis en place par le SMICTOM afin de gérer et traiter l'ensemble des déchets produits par le foyer (collecte, déchèterie, traitement, communication, fonctionnement, ...).

Chaque filière a un coût, ce sont des moyens techniques nécessitant des financements de plusieurs dizaines de millions d'euros. Ce sont plus de 180 000 emplois en France nécessaires au bon fonctionnement des filières de tri.

La légende urbaine annonçant que le SMICTOM s'enrichit avec la vente des produits triés puis revalorisés est totalement fausse et de mauvais goût. Ces ventes limitent les coûts que nous impactent les prestataires et donc nos factures, ceci dans le meilleur des cas.

La qualité du tri conditionne notre taux de performance, celui-ci permet d'obtenir de meilleurs soutiens financiers des éco-organismes et de fait limite au maximum nos coûts. Les refus, conséquence d'un non-respect des consignes de tri, pénalisent financièrement notre syndicat.

L'ensemble des 24 filières que nous avons mis en place nous permettent de respecter nos obligations réglementaires. En revalorisant un maximum de produits, ce sont autant de matières premières que nous n'avons pas besoin d'extraire, ce qui limite notre impact écologique sur notre environnement.

Bonne lecture.

Patrick MIESCH
Président

LE CONTRÔLE DES SACS DE TRI REPREND

Depuis plusieurs semaines, Florian, agent du SMICTOM, contrôle les sacs jaunes sur tout le territoire.

Si vous trouvez cette étiquette collée sur votre sac jaune, il faut le trier à nouveau et le présenter à la prochaine collecte. Elle indique les erreurs qui ont été constatées par Florian lors du contrôle du sac. Voici les erreurs de tri les plus fréquentes constatées lors des contrôles :

Les mouchoirs en papier sont à déposer dans le compost ou la borne biodéchets, ils ne sont pas recyclables mais compostables.

Le gros polystyrène (calage d'emballage pour électronique, électroménager...) est à déposer en déchèterie.

Les sacs non transparents ne permettent pas de voir ce qu'ils contiennent. Utilisez les sacs de tri jaunes du SMICTOM ou ceux du commerce.

ZOOM SUR LE TRI

des petits emballages métalliques

Les capsules de café pleines sont à déposer en déchèterie

Les capsules de café vides sont à déposer dans les sacs jaunes

Les plaquettes avec les médicaments sont à déposer en pharmacie

Les plaquettes sans les médicaments sont à déposer dans les sacs jaunes

LA NOUVELLE SIGNALÉTIQUE DE TRI OBLIGATOIRE

> Une nouvelle signalétique plébiscitée par les consommateurs

75% déclarent que l'info-tri les incite à trier.

88% ont confiance en ce marquage.

82% jugent cette info-tri utile.

COMMENT SONT ENTRETENUES LES BORNES BIODÉCHETS ?

Marie est l'agent qui s'occupe de l'entretien des 194 bornes réparties sur l'ensemble du territoire du SMICTOM.

« Le lundi, je suis sur le territoire de Belfort, le mardi sur l'Alsace et le mercredi sur la Haute-Saône. Le jeudi et vendredi sont consacrés aux 3 départements et aux urgences.

Je lave les bornes ainsi que les bacs situés à l'intérieur grâce à un karcher haute pression comprenant un produit désinfectant.

Je m'occupe des **erreurs de tri** : quand notre prestataire signale des déchets qui ne sont pas des biodéchets, je les collecte afin d'éviter qu'ils ne finissent à la compostière d'Aspach-Michelbach.

Je m'occupe également de la petite réparation: quand une pédale est dévissée ou un godet ne tient plus, j'effectue la réparation moi-même ou je le signale afin que le prestataire intervienne au plus vite. Quand une borne ne fonctionne plus, je mets une affiche pour prévenir les usagers.

Le problème est que certaines bornes ont subi des **dégradations volontaires** de la part des usagers. D'autres étaient initialement défectueuses, mais elles sont remplacées au fur et à mesure. De plus, suite à des pannes récurrentes, les boitiers électroniques ont été enlevés sur toutes les bornes du territoire du SMICTOM. »

> Rappel sur la dotation des sacs kraft

Les biodéchets sont à jeter dans les sacs kraft dont la dotation est de 1 lot de 50 sacs par an et par personne. Ces sacs sont à retirer en mairie lors des campagnes de distribution en au SMICTOM.

Pour toute demande supplémentaire, il faut venir les retirer dans les locaux du SMICTOM où le lot de 50 sacs vous sera facturé 3.4 Euros.

Les biodéchets peuvent également être compostés. Contacter le SMICTOM pour toute demande de composteur (à tarif préférentiel !).

Les erreurs de tri les plus fréquentes dans les bornes de tri

- **Ne mettre que les sacs kraft, les autres ne sont pas compostables,**
- **Ne mettre que le café sans les capsules qui elles, vont au tri,**
- **Déballer la nourriture: les pots de yaourt, les conserves, papiers, films alimentaires sont recyclables et donc à déposer dans les sacs jaunes, seul le contenu est compostable.**

Les erreurs de tri, que ce soit dans les bornes ou dans les sacs jaunes représentent 500 Tonnes en 2023. Ce sont autant de manipulations supplémentaires à effectuer à la compostière d'Aspach-Michelbach et au centre de tri de Richwiller représentant ainsi un surcoût de 100 000 Euros pour le SMICTOM qui se répercute sur les usagers.

INFORMATIONS SUR LA FACTURATION

Pour rappel, en 2024, la redevance incitative prend la forme d'un **forfait incitatif** qui représente un **abonnement annuel.**

Votre facture reste **semestrielle** et comprendra un coût qui regroupe les services suivants:

Collecte des bornes à verre	26 collectes des sacs jaunes	Fourniture de 2 rouleaux de sacs jaunes/ pers/an	9 collectes du bac à ordures ménagères	Accès aux bornes biodéchets	1 lot de 50 sacs kraft/ pers/an	24 passages en déchèteries	Accès aux actions de prévention sensibilisation	Traitement des flux de déchets

Elle comprendra une seule ligne qui correspondra à votre forfait et une 2nde ligne si vous avez eu des levées supplémentaires au 2nd semestre 2023.

> Planning de réception des factures dans les foyers en 2024

Facture du 1er semestre 2024	Facture du 2e semestre 2024
Début juin	Début octobre

L'envoi des 2 factures est espacé de quelques mois seulement car le logiciel de traitement a du être modifié pour prendre en compte les changements opérés en 2024. Ce planning est donné à titre indicatif, il est susceptible d'évoluer.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter notre site internet, rubrique tarifs: www.smictom-zsv.fr

DATES DE COLLECTES LORS DES JOURS FÉRIÉS

Pour rappel, les collectes des ordures ménagères et des recyclables sont maintenues les jours fériés suivants au second semestre 2024:

Jeudi 15 août
Vendredi 1er novembre
Lundi 11 novembre

Elles n'auront pas lieu les mercredis 25 décembre 2024 et 1er janvier 2025, les rattrapages auront lieu les samedis 28 décembre 2024 et 4 janvier 2025.

Pensez à sortir votre bac et vos sacs la veille au soir.

Ces informations ne concernent pas les usagers collectés en mini-benne.

FOCUS SUR LA COMPOSITION DE NOS ORDURES MÉNAGÈRES !

Après 1 an de collecte des biodéchets, le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne a souhaité réactualiser ses résultats de caractérisations des ordures ménagères, la dernière campagne ayant été réalisée en décembre 2022, avant le déploiement des bornes biodéchets.

Les objectifs de cette campagne de caractérisations étaient :

- **Suivre la part des biodéchets** et mesurer l'impact du tri à la source,
- **Evaluer la part des déchets recyclables** encore présents,
- Estimer **l'évolution qualitative** du gisement.

Le premier constat est la diminution du ratio de collecte des ordures ménagères résiduelles de **125.7 kg/hab/an** en 2022 à **91,1 kg/hab/an** en 2024, soit **27.5 %** d'ordures ménagères résiduelles par habitant en moins, effet de la mise en place du tri à la source des biodéchets.

Quant aux recyclables, ils ont fortement diminué.

Après une forte augmentation de la part des biodéchets, une diminution importante de cette fraction (même s'ils sont encore présents) a été constatée, sans doute au profit du compostage individuel et de la collecte en apport volontaire.

Composition du bac à ordures ménagères

- Emballages ménagers recyclables: bouteilles et flacons plastiques, emballages plastiques et métalliques, papiers
- Biodéchets compostables: restes et gaspillage alimentaires, déchets verts
- Biodéchets nécessitant un traitement industriel: os, coquilles, textiles sanitaires compostables (absorbants)
- Déchets de déchèterie (DDS, DEEE…)
- Couches, lingettes
- Déchets résiduels

La poubelle moyenne du SMICTOM a été reconstituée sur la base de la production annuelle d'ordures ménagères par habitant en 2023, soit 91.08 kg :

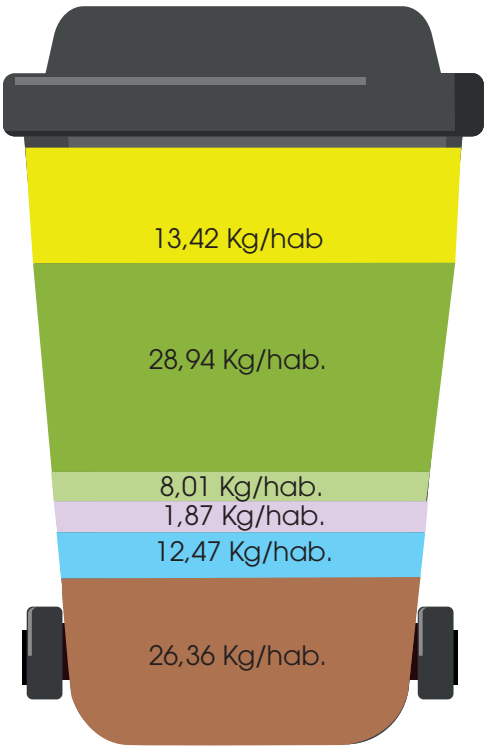

Où les déposer ? Comment les éviter ?

- Déchets recyclables à mettre dans les sacs jaunes
- Les restes alimentaires peuvent être déposés dans un composteur ou dans une borne biodéchets. Les déchets verts peuvent être utilisés en paillage.
- Les absorbants peuvent être compostés (en petite quantité) ou être déposés dans une borne biodéchets
- Ces déchets doivent être déposés en déchèterie pour être recyclés.
- Les couches et lingettes jetables peuvent être remplacées par des produits lavables
- Ces déchets ne peuvent pas être évités

VOUS AVEZ ÉTÉ NOMBREUX À NOUS SUIVRE EN 2023 !

187 personnes ont participé aux stands anti-gaspi.

80 personnes sont venues découvrir les Eco-organismes qui gèrent nos déchets lors de la journée qui leur était dédiée.

90 personnes ont visité le centre de tri et la compostière d'Aspach-Michelbach.

100 visiteurs sont venus apporter et/ou prendre des objets à la Gratiféria de Lauw.

280 personnes sont venues récupérer du compost lors des 3 distributions gratuites.

> Ce que nous vous avons prévu en 2024 !

Au 2nd semestre 2024, le SMICTOM a prévu différentes manifestations, il y en aura pour tout le monde !

> Des stands anti-gaspi avec les associations d'éducation à l'environnement.

> Des ateliers couture avec le Relais Est.

> Des visites : centre de tri des emballages à Richwiller, centre de tri des textiles, linge de maison et chaussures à Wittenheim.

> Une Gratiféria comme chaque année à Lauw.

Pour connaitre les dates, RDV sur notre site internet: www.smictom-zsv.fr, nos applications Illi-wap/Intramuros, et sur les réseaux sociaux.

Attention : certaines manifestations nécessitent une inscription préalable !

SUIVEZ LE SMICTOM SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le SMICTOM a la volonté de se déployer sur Facebook et Instagram.

N'hésitez pas à le suivre pour avoir des informations sur :

- des thématiques spécifiques chaque mois: compostage, tri des déchets, gaspillage alimentaire …,
- des informations sur les manifestations organisées par le SMICTOM,
- des rappels sur les collectes des ordures ménagères et des recyclables, les horaires de déchèteries…,
- des informations de dernière minute (fermeture exceptionnelle des bureaux …).

Smictom de la zone sous-vosgienne

@smictom_zsv

Vos vêtements ont de l'avenir !

Refashion est l'éco-organisme en charge de la gestion des TLC: textile, linge de maison et chaussures. Les opérateurs en charge de la collecte sur le territoire du SMICTOM sont le Relais Est et AEAL.

Le bon geste
en 2 étapes

1. Rendez-vous sur **refashion.fr/citoyen** pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
2. Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous :

Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.

Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L).

Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L).

Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.

Tous vos textiles ont droit à une deuxième vie. Même ceux qui sont usés !

Votre geste peut tout changer

Déposez vos vêtements, linge de maison et chaussures dans un point d'apport.

Re_fashion

1. **Réduire l'impact environnemental.**
2. **Favoriser l'accessibilité aux produits d'occasion.**
3. **Permettre la création de nouvelles matières premières grâce au recyclage.**
4. **Participer ou générer une dynamique d'activité et d'emploi.**

> Ecologic gère la filière sport et loisirs

ECOLOGIC **assure pour le compte des fabricants et metteurs sur le marché d'articles de sport et loisirs entre autres,** la collecte et le traitement de ces produits en fin de vie.

Les articles concernés sont :
- les cycles, les protections, les accessoires,
- Les loisirs extérieurs,
- Les sports nautiques, de montagne, de balles et de raquettes,
- La musculation et le fitness (non électriques).

Ces articles sont à déposer dans les déchèteries du SMICTOM. Pour tout savoir sur la filière:
www.ecologic-france.com

> Les outillages du peintre sont gérés par ECODDS depuis 2022

EcoDDS gère la collecte, le tri, la valorisation et le recyclage des déchets chimiques dont font partis les outillages du peintre.

Découvrez tous les points de collecte et les déchèteries sur:
www.ecodds.com

Les articles concernés sont:
- les pinces/brosses à peindre,
- les rouleaux/manchons à peindre,
- les couteaux de peintre,
- les bacs plats à peinture et recharges,
- les bacs et camions à peinture, recharges et grilles.

> Les huiles moteurs ont aussi leur filière !

Cyclévia a la responsabilité de la collecte et du traitement des huiles usagées depuis la loi AGEC de 2020. Ces huiles usagées sont à déposer dans les déchèteries du SMICTOM. Pour tout savoir sur la filière:
https://www.cyclevia.com/

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU SMICTOM EN TEMPS REÉL GRÂCE AUX APPLICATIONS ILLIWAP ET INTRAMUROS

illiwap

IntraMuros

REJOIGNEZ-NOUS ÉGALEMENT SUR LES RÉSEAUX

VOS CONTACTS

SMICTOM DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

40 B avenue Jean Moulin
90 110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
Tél : 03 84 54 69 44
Fax : 03 84 22 28 49
secretariat.smictom-zsv@orange.fr
redevance.smictom-zsv@orange.fr
www.smictom-zsv.fr

- **Animations**
- **Communication**
- **Prévention des déchets**

- **Collectes des ordures ménagères et des déchets recyclables**
- **Déchèteries**

- **Bacs à ordures ménagères**
- **Sacs de tri sélectif et biodéchets**
- **Badges d'accès en déchèteries**

- **Changements de situation**
- **Mise à jour de votre dossier usager**

Communauté de Communes Rahin et Chérimont

20 rue Paul Strauss
70 290 RONCHAMP
Tél : 03 84 27 93 15
www.ccrc70.fr

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et de Soultzbach

9 place des Alliés
68 290 MASEVAUX
Tél : 03 89 38 81 75
www.cc-vallee-doller.fr

Communauté de Communes des Vosges du Sud

26 bis Grande rue
90 170 ETUEFFONT
Tél : 03 84 54 70 80
www.ccvosgesdusud.fr

Tarification des ordures ménagères

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits

ALIAPUR
COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

Re fashion

ecosystem
recycler c'est protéger

OCA BÂTIMENT
ORGANISME COORDONNATEUR AGRÉÉ

Corepile

EcoLogic

CYCLEVIA

ecomaison

ECO DDS

Rédaction, conception : SMICTOM - Photos :CYCLEVIA, ECO-DDS, ADEME, ECOLOGIC, FREEPIK, @Refashion_Letizia Le Fur . PAPEREC, SMICTOM - Imprimé sur papier recyclé.
conception & impression publi-h Uffholtz - CERNAY - N° ISSN : 2681-3947 - Dépôt légal N°1700